

# NRJ



Canadian HIV/AIDS Legal Network | Réseau juridique canadien VIH/sida

NOUVELLES du RÉSEAU JURIDIQUE

N° 35 | Déc. 2009

## **C'est un rendez-vous!**

Réservez les dates du 11–12 juin 2010 pour l'Assemblée générale annuelle (AGA) du Réseau juridique et le 2<sup>e</sup> Symposium annuel sur le VIH, le droit et les droits de la personne, qui auront lieu à Toronto. Restez aux aguets, nous vous ferons parvenir plus de détails sous peu!

## **Campagne du Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM)**

Vos efforts ont porté fruit! Après un vote très serré (143–127), le projet de loi C-393, soumis par la députée Judy Wasylycia-Leis, a été adopté en deuxième lecture à la Chambre des communes, ce qui signifie que nos propositions visant à harmoniser le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) seront étudiées par un comité. Il s'agit là de la prochaine étape cruciale dans le processus de réforme d'une loi qui a été adoptée il y a plus de cinq ans avec de bonnes intentions, mais qui n'a mené jusqu'à présent qu'à une seule commande de médicament anti-sida à prix réduit expédiée vers un seul pays en développement.

Ce résultat encourageant se doit au soutien de nos membres et alliés. Des milliers de cartes postales, de lettres et de courriels ont été envoyés aux membres du Parlement. Des personnes de partout au pays demandent depuis longtemps aux membres d'exiger un changement. Pour plus de détails, veuillez lire notre mise à jour à l'adresse suivante : [www.aidslaw.ca/rcam](http://www.aidslaw.ca/rcam).

Comment votre député/e a-t-il/elle voté sur le projet de loi C-393? Voir <http://tinyurl.com/2beos7a> pour le savoir. Veuillez lui envoyer un message de remerciements s'il ou elle a appuyé le projet de loi C-393 en deuxième lecture. Si il/elle a voté contre le projet de loi, veuillez lui exprimer votre déception et faites-lui savoir que vous souhaitez son appui pour ces réformes raisonnables qui visent à aider les personnes dans les pays en développement à se procurer des médicaments plus abordables.

Dans le cadre de la campagne, nous avons diffusé les résultats d'un sondage d'opinion publique d'envergure nationale qui indique que 80 % des Canadiens appuient la réforme du RCAM, ainsi qu'une lettre ouverte de la part de Canadiens éminents qui incite les membres du Parlement à agir. Les signataires comprennent l'ancien premier ministre Paul Martin, l'ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario James Bartleman, l'ancien envoyé spécial de l'ONU dans le dossier du VIH/sida en Afrique Stephen Lewis, l'ancien président international de Médecins Sans Frontières D<sup>r</sup> James Orbinski, la chef de file artistique Karen Kain et l'activiste environnemental David Suzuki (voir <http://tinyurl.com/24yau5c> pour voir la lettre et une liste complète des signataires).

Notre campagne doit se poursuivre. Nous devons renforcer le bassin de soutien pour les réformes proposées afin de faire face à la puissante opposition posée par le lobby de fabricants de produits pharmaceutiques de marque.

Entretemps, le projet de loi S-232 – qui est presque identique au projet de loi C-393 –, soutenu au Sénat par le sénateur (à la retraite) Yoine Goldstein et la sénatrice Sharon Carstairs, est passé par plusieurs audiences de comité au cours de l'automne, avec le soutien des soumissions et du

témoignage détaillés du Réseau juridique en octobre. Nous continuons de travailler avec nos alliés en vue de faire adopter ce projet de loi.

Finalement, merci à tous ceux et celles qui ont contribué à la collecte de fonds tenue le 20 novembre à Toronto pour marquer la Journée mondiale de l'enfance, en particulier le compositeur-interprète Jeffrey Straker (<http://jeffstraker.com/>) et le conférencier David Morley, président-directeur général d'Aide à l'enfance Canada. Dans le cadre de notre campagne, le plus important fabricant canadien de médicaments génériques, Apotex, s'est engagé publiquement à produire une combinaison de médicaments antirétroviraux pédiatriques à l'intention des enfants qui vivent avec le VIH dans des pays en développement. La seule condition d'Apotex est la réforme du RCAM.

### **Droits des femmes**

Le Réseau juridique a publié, pendant la campagne des 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes, son rapport intitulé *Respect, Protect and Fulfill: Legislating for Women's Rights in the Context of HIV/AIDS* [en anglais seulement]. Cette ressource législative en deux volumes (accessible dans son intégralité à l'adresse

[www.aidslaw.ca/womensrights](http://www.aidslaw.ca/womensrights)) propose des façons de réformer les lois de façon à contrer la violence sexuelle et familiale, à aborder les enjeux liés à la famille et à la propriété et à protéger les droits humains des femmes, en particulier dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Le Réseau juridique a également utilisé cette ressource pour préparer un mémoire d'*amicus curiae* afin d'appuyer le groupe Women and Law in South Africa (WLSA) dans sa contestation de la division inéquitable des biens matrimoniaux en vertu de la loi malawienne, qui est économiquement désavantageuse pour les femmes. Sur le front canadien, le Réseau juridique planifie effectuer en février 2010 une consultation auprès d'activistes canadiens en droits des femmes et en droit lié au VIH en vue de façonner un programme pour les enjeux de politiques liés aux droits des femmes au Canada.



### **Lancement opportun d'AIDSLEX**

Depuis le lancement d'« AIDSLEX », le site d'information sur le VIH/sida, le droit et les droits de la personne, des milliers de visiteurs de 162 pays ont visité le site Web. AIDSLEX, lancé en octobre, contient une mine de renseignements et favorise l'échange d'information et d'idées sur le VIH, le droit et les droits de la personne. Plus tard ce mois, **Anand Grover**, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé, participera à une séance de questions-réponses. Avez-vous visité le site [www.aidslex.org](http://www.aidslex.org)? Si non, ouvrez un compte afin de pouvoir contribuer aux discussions et à la vaste collection de documents de partout au monde sur le VIH, le droit et les droits de la personne.

### **Bourse de la Fondation du droit de l'Ontario**

La Fondation du droit de l'Ontario a décerné à Richard Elliott, notre directeur général, une de ses trois Bourses de leadership communautaire en justice, afin de mener des activités de recherche, d'éducation et de plaidoyer en lien avec le RCAM. La bourse est administrée par un établissement d'enseignement, en l'occurrence la Faculté de droit de l'Université de Toronto, entre septembre 2009 et mars 2010. M. Elliott travaille déjà avec acharnement sur la réforme du RCAM, et il contribuera maintenant au milieu universitaire en donnant des cours à titre de professeur invité dans le cadre du Programme de droits internationaux de la personne offert par la faculté. Il a déjà donné quatre cours et en enseignera d'autres en 2010.

### **Politique en matière de drogues en Asie centrale**

Le Réseau juridique vient de terminer une évaluation approfondie de la loi nationale de six pays de l'ex-Union soviétique (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan). Le projet bénéficiait du soutien du Bureau régional pour l'Asie centrale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et de la participation d'experts de chaque pays. Le rapport recommande la modification de documents liés au droit et aux politiques afin d'assurer la conformité avec les normes internationales de droits de la personne et l'offre de traitements du VIH et de mesures de prévention efficaces pour les détenus et les personnes qui utilisent des drogues. Il recommande en outre

l'élimination de sanctions pénales – ou autres – pour possession de petites quantités de drogues à des fins de consommation personnelle; un accès garanti à une large gamme de services de réduction des préjudices; l'élimination de modalités et de pratiques comme le dépistage obligatoire du VIH ou de drogues; la réforme des systèmes de registre des utilisateurs de drogues et la protection des droits des patients; le renforcement de la protection contre la discrimination, y compris pour les personnes vivant avec le VIH et les personnes qui utilisent des drogues. Le projet a déjà entraîné de modestes réformes législatives dans quelques-uns des pays participants, et le rapport final servira de base pour d'autres réformes des lois et politiques en Asie centrale et en Azerbaïdjan. Une fois publié par l'ONUUDC en anglais et en russe, le rapport complet contiendra un résumé de l'évaluation de chaque pays et un rapport analytique approfondi.

### **Criminalisation**

Le Réseau juridique demeure très préoccupé par l'utilisation croissante du droit criminel dans des cas de non-divulgence du VIH depuis le jugement de principe de la Cour suprême du Canada il y a dix ans dans l'affaire *R. c. Cuerrier*. Cette décision a laissé de nombreuses questions sans réponse concernant la portée de la loi pour ce qui est des poursuites de particuliers, et a entraîné dans les années subséquentes une vague croissante de criminalisation. L'an dernier, les premiers cas à aborder certaines de ces questions ont fait surface dans les cours d'appel d'un bout à l'autre du pays. Le Réseau juridique était présent pour intervenir devant les tribunaux, mais il est clair que de nombreux efforts seront nécessaires si nous souhaitons convaincre les cours de restreindre de façon appropriée le recours au droit criminel. Au cours de la dernière année, le Réseau juridique est intervenu dans plusieurs affaires et continue ses efforts.

En novembre, nous avons pris connaissance de la décision de la Cour d'appel de la C.-B. dans l'affaire *R. c. Wright*. La décision est troublante pour plusieurs raisons. En particulier, la Cour n'est pas disposée à écarter la possibilité d'une condamnation pour agression sexuelle grave lorsqu'une personne ne dévoile pas sa séropositivité, mais utilise un préservatif; la Cour a plutôt affirmé qu'il s'agit là d'une question qui doit être tranchée par un jury. La Cour a cependant accepté que la charge virale est « très pertinente pour déterminer s'il y avait un risque significatif de préjudice corporel grave », le critère établi par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Cuerrier* pour décider s'il est nécessaire de divulguer la séropositivité. Cela *pourrait possiblement* aider dans d'autres cas où on pourrait soutenir que la charge virale indétectable d'un accusé signifie qu'il n'y a pas de « risque significatif » de transmission, et donc pas de crime d'agression pour non-divulgence.

Les deux enjeux de la charge virale et de l'utilisation du condom sont actuellement devant la Cour d'appel du Manitoba dans l'affaire *R. c. Mabior*. Le Réseau juridique est intervenu pour contester la décision du juge d'instance, qui affirmait que la charge virale indétectable *ainsi que* l'utilisation du condom sont nécessaires pour que le risque de transmission soit considéré comme non significatif. Nous soutenons qu'un seul de ces deux critères est suffisant, selon les preuves scientifiques et d'autres décisions juridiques. L'affaire sera entendue au début 2010. Nous espérons présenter des arguments semblables devant la Cour d'appel du Québec dans *R. c. DC*, l'affaire de la femme accusée de non-divulgence du VIH par un ancien partenaire abusif. Nous tentons actuellement d'obtenir un statut d'intervenant dans cette affaire, conjointement avec COCQ-sida, la Coalition des organismes communautaires Québécois de lutte contre le sida.

### **Affaires courantes**

L'analyste principale des politiques Alison Symington est partie en congé de maternité à la fin septembre, et nous sommes heureux d'annoncer que son bébé, baptisé Jacob, est né en bonne santé le 11 octobre. Nous souhaitons la bienvenue à Cécile Kazatchkine, qui remplace Alison pendant son congé. Cécile est une jeune avocate dynamique et accomplie de la France qui possède une vaste expérience sur la scène internationale.

Les membres du personnel du Réseau juridique participent activement aux activités d'autres organismes de lutte contre le VIH/sida. Une autre de nos analystes principales des politiques, Sandra Chu, fait maintenant partie du conseil d'administration du Groupe Teresa, qui dessert les enfants et les

familles touchées par le VIH/sida. Gilles Marchildon, directeur des communications, est membre du conseil d'administration d'Action Positive VIH/sida, le nouvel organisme francophone de services liés au sida dans la région de Toronto. Notre coordonnatrice du rayonnement, Lindsey Amèrica-Simms, continue de faire du bénévolat pour le AIDS Committee of Toronto (ACT) et est membre du comité de direction d'AIDS ACTION NOW! Pour sa part, Richard Elliott fait partie du comité de coordination du créneau F (politiques, droit et droits de la personne) de la Conférence internationale sur le sida. L'édition 2010 de la Conférence aura lieu en juillet à Vienne, en Autriche. Il s'agit de la première fois que les « droits de la personne » seront le thème de la rencontre.

Finalement, le mois prochain, le directeur général fondateur du Réseau juridique, Ralf Jürgens, deviendra conseiller principal pour le Fonds mondial, et travaillera directement pour le directeur général Michel Kazatchkine (qui remplace Ian Grubb pendant son congé). Il occupera ce poste au moins jusqu'à juillet 2010 avant de rentrer au Canada afin de poursuivre son travail de consultation auprès d'OSI, d'ONUSIDA, de l'OMS et du Réseau juridique, entre autres.

---

Si vous préférez ne plus recevoir de messages du Réseau juridique, veuillez répondre à ce courriel en inscrivant « désabonner » dans le titre de votre message.

---

**Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida**

Le Réseau juridique canadien VIH/sida ([www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca)) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Le Réseau juridique est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

Réseau juridique canadien VIH/sida  
1240, rue Bay, bur. 600  
Toronto (Ontario) Canada M5C 3A5  
Téléphone : +1 416 595-1666  
Télécopieur : +1 416 595-0094  
Courriel : [info@aidslaw.ca](mailto:info@aidslaw.ca)  
Internet : [www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca)

---

© 2009 Réseau juridique canadien VIH/sida